

II

*Le Chargé d'Affaires ad interim d'Italie au Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures du Canada*

Toronto, le 28 août 1972

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note datée le 28 août 1972 dont le texte libellé de la façon suivante:

(Voir la Note canadienne du 28 août 1972)

J'ai l'honneur de Vous informer que le Gouvernement de la République Italienne accepte l'entente indiquée dans votre lettre et considère que votre Note et la présente Note de réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements afin de modifier l'Accord selon les dispositions du Protocole d'Accord du 28 avril 1972, et d'authentifier ainsi les versions en langues anglaise et française du texte unifié de l'Accord modifié ainsi que la version en langue italienne du texte unifié de l'Accord modifié qui figurent en annexe à la présente Note.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Chargé d'Affaires a.i.

MARQUIS FABRIZIO ROSSI LONGHI

L'Hon. Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État
Aux Affaires Extérieures,
Ottawa.